



APE Claude DERUET  
6 Rue Albert 1<sup>er</sup>  
54600 Villers-Lès-Nancy  
apederuet@gmail.com

## PRESENTATION DE L'APE DERUET

L'Association des Parents d'Elèves a quatre missions principales :

### **1) Gestion de la garderie périscolaire**

En collaboration avec la municipalité mettant à disposition des animateurs, gestion administrative et financière de l'accueil périscolaire. Fourniture des goûters et du matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'accueil (jeux, livres...)

### **2) Elections des représentants des parents d'élèves**

Les parents représentants font le lien entre l'école et les parents lors des Conseils d'Ecole. Ils remontent les questions et remarques lors de ces réunions trimestrielles. Ils sont élus par l'ensemble des parents en début d'année. N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux pour tout questionnement.

### **3) Manifestations extra-scolaires**

Dans un souci de convivialité entre petits et grands, l'APE propose des manifestations durant l'année, ayant lieu au Château de Mme de Graffigny (cf. calendrier)

### **4) Soutien aux actions de l'école**

Soutien logistique et financier aux projets d'école, aux sorties scolaires, cadeaux de Noël et organisation de la kermesse.

Toutes les informations de l'APE et des Parents d'Elèves seront affichées au panneau près de l'entrée principale et sur le site internet de l'APE (<http://ape-deruet.fr/>)

---

### **PAPILLON A RETOURNER DANS L'ENVELOPPE FOURNIE**

Pour être informé de la vie de l'école, (réunions de l'APE, conseils d'école, manifestations, menus cantine, informations diverses...) vous pouvez vous inscrire à la newsletter. Pour cela, il suffit de donner votre adresse mail.

Adresse mail : \_\_\_\_\_



APE Claude DERUET  
6 Rue Albert 1<sup>er</sup>  
54600 Villers-Les-Nancy  
apederuet@gmail.com

## **Garderie APE Dérue Inscription / Règlement Année 2015-2016**

La garderie périscolaire du matin et du soir est gérée par l'APE Dérue (Association des Parents d'Elèves de l'école maternelle Claude Dérue) en partenariat avec la mairie de Villers-Lès-Nancy.

Elle fonctionne dans les locaux de l'école.

Des animateurs diplômés assurent la garde des enfants.

Chaque soir un goûter est donné aux enfants à partir de 16h40.

### **Les horaires :**

Matin (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) :  
à partir de 7h30 (enfants accepté jusqu'à 8h10)

Soir (lundi, mardi, jeudi, vendredi) : jusqu'à 18h30

Mercredi fin de matinée : de 11h30 à 12h30

### **Les tarifs :**

**1 unité = 1€**

Matin : 1 unité de 7h30 à 8h20

Fin de matinée (mercredi) : 1 unité de 11h30 à 12h30

Soir : - soit 1 unité jusqu'à 17h15 (soit 1€)  
- ou 2 unités jusqu'à 18h (soit 2€)  
- ou 3 unités jusqu'à 18h30 (soit 3€)

**Achat d'unité :** Les unités sont vendues par carte de 20, 30 ou 60 respectivement 20€, 30€, 60€.

Ces cartes sont disponibles auprès des bénévoles de l'APE en déposant sous enveloppe aux noms, prénom et classe de l'enfant un chèque à l'ordre de l'APE DERUET dans la boîte aux lettres de l'APE dans l'entrée principale de L'école. Les chèques sont encaissés en fin de chaque mois.

**L'accès aux services de la garderie sous-entend l'acceptation du présent règlement et plus particulièrement, le respect des points suivants :**

**Modalités pour l'inscription :**

- Une photo d'identité
- La fiche de renseignement 2015-2016 à compléter
- Une adhésion de 4 euros par famille et par an
- L'achat d'une carte d'unités

(il est possible de faire un seul chèque pour les deux montants)

Les unités sont impérativement achetées par avance. Pour faciliter la gestion de la garderie par les parents qui sont bénévoles, n'attendez pas l'épuisement de la carte avant d'en acheter une autre.

Le remboursement d'unités après que l'enfant ait quitté l'école se fera dans un délai d'une année scolaire à la demande des parents.

L'adhésion complète autorise les enseignants à confier les enfants dont les parents sont en retard, à la garderie à partir de 16h40.

Les parents informent chaque matin les enseignants de leur désir de fréquentation de la garderie par leur(s) enfant(s).

La garderie est fermée à 18h30 (*et 12h30 le mercredi*), les enfants doivent être partis à cette heure-là.

Il n'est pas possible de cumuler la garderie du matin et du soir le même jour.

Concernant l'hygiène : les règles d'accès à la garderie sont les mêmes que pour l'école. De plus, aucun médicament ne sera donné par les animateurs.

L'enfant ne sera confié qu'aux personnes majeures préalablement autorisées, par écrit, à venir le rechercher (voir feuille de renseignements ci-jointe).

La personne qui vient rechercher l'enfant doit systématiquement signer la carte d'unités. Le numéro de téléphone de la garderie est le 03 83 40 27 62.

L'ensemble de ces règles ne découle pas du bon vouloir de la garderie mais de contraintes imposées par les assurances notamment. Le non-respect de l'un de ces points donnera lieu à un unique rappel suivi, en cas de récidive, de l'exclusion de l'enfant.

**Les documents de rentrée sont à mettre dans l'enveloppe fournie et remettre à l'enseignante de votre enfant.**

Bonne rentrée à tous !

Nicolas MOLLE,  
Président de l'APE Déruet.



APE Claude DERUET  
6 Rue Albert 1<sup>er</sup>  
54600 Villers-Les-Nancy  
apederuet@gmail.com

**GARDERIE APE DERUET**  
**Fiche de renseignements**  
**Année 2015-2016**

Nom et prénom de l'enfant : .....  
Date de naissance : .....  
Classe et nom de la maîtresse : .....

Nom, Prénom et adresse de chacun des parents (ou tuteurs) :  
.....  
.....

Téléphone du domicile : .....N° portable : .....  
Téléphone du travail : .....  
Adresse mail : .....  
Personne à contacter en cas d'accident :  
.....  
Téléphone : .....

Personnes majeures (en dehors des parents) habilitées à venir chercher l'enfant :  
Indiquer les noms et qualités (frère, voisin, nourrice...)  
•  
•  
•

Observations éventuelles :  
.....  
.....

Nous soussignés .....  
Père, mère, tuteur (trice) (1) de l'enfant .....

- 1 – autorisons les enseignants à confier notre enfant à la garderie périscolaire en cas de retard le soir sous réserve d'inscription (fiche de renseignements complétée et paiement de l'adhésion annuelle).
- 2 – autorisons l'équipe d'animation de la garderie APE DERUET à faire soigner notre enfant en cas d'accident et à faire pratiquer les interventions d'urgence nécessitées par l'état de santé de l'enfant suivant les prescriptions des médecins.
- 3 - déclarons avoir pris connaissance du règlement de la garderie.

A Villers-Lès-Nancy,  
Le  
(Signatures)

**A titre d'information, votre enfant fréquentera la garderie périscolaire :**

Lundi :  Matin  Après-Midi      Jeudi :  Matin  Après-Midi  
Mardi :  Matin  Après-Midi      Vendredi :  Matin  Après-Midi  
Mercredi :  Matin  fin de matinée  
Fréquence :  occasionnellement  régulièrement

(1) Rayer les mentions  
inutiles

## **Calendrier prévisionnel des manifestations de l'APE Année 2015-2016**

- ✓ Réunion de rentrée par les maitresses : vendredi 4 septembre
  
- ✓ Dimanche 13 septembre : Journée « *Vive la Rentrée* » (Jeux de société et jeu en extérieur, goûter de l'APE)
  
- ✓ Assemblée générale de l'APE : Jeudi 17 septembre 20h30 à l'école.
  
- ✓ Election des parents représentants : vendredi 9 octobre
  
- ✓ Dimanche 6 décembre : Marché de Noël (vente exposants, visite du père Noël, apéritif de l'APE)
  
- ✓ Vendredi 17 juin : Kermesse de fin d'année (jeux de kermesse, maquillages, ballons, restauration...)
  
- ✓ Spectacles offerts par l'APE pour l'école et pour les enfants de la garderie (date à définir)